

Les grillons pourraient remédier aux mycotoxines

Selon une nouvelle étude du ministère américain de l'Agriculture (USDA), l'élevage de grillons pour obtenir de la farine d'insecte pourrait être « un moyen efficace de recycler les céréales contaminées par des mycotoxines ». Dans cette étude, les chercheurs de l'USDA ont intentionnellement ajouté de la fumonisine à un mélange de grains donnés aux grillons domestiques afin d'évaluer s'ils retenaient la mycotoxine dans leurs tissus. « Les grillons n'ont pas métabolisé ou stocké la fumonisine, mais semblent plutôt excréter la toxine dans leurs excréments », a expliqué Ryan Paulk, technicien en sciences biologiques pour l'unité de recherche sur la lutte biologique contre les parasites de l'USDA. La farine d'insectes de grillons était destinée à une inclusion potentielle dans l'alimentation du bétail avec des traces de fumonisine. « Je suis optimiste et j'ai bon espoir que nous pourrions recycler une grande partie de ce qui serait des déchets, grâce aux insectes », a déclaré Ryan Paulk, ajoutant que « même si la farine d'insectes n'est pas compétitive en termes de coûts par rapport à d'autres ingrédients pour l'alimentation animale, elle pourrait être plus performante que des protéines plus courantes telles que la farine de poisson dans certaines circonstances ». L'étude n'a pas évalué comment les grillons pourraient se situer économiquement par rapport à d'autres moyens de contrôle des mycotoxines dans les céréales. Mais d'autres mycotoxines pourraient poser problème pour la production de farine d'insectes. « Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour faire la lumière sur l'étendue des risques associés à l'élevage d'insectes sur différents types de déchets », a-t-il ajouté.

Benoit Anquetil rejoint le Groupe Royal Agrifirm

Nommé directeur de la gestion stratégique de portefeuille et directeur des spécialités et des unités commerciales pour les régions Europe, Moyen-Orient et Afrique (Emea), Benoit Anquetil a rejoint le Groupe Royal Agrifirm en février. Il a entamé sa carrière professionnelle en tant que formulateur dans l'alimentation animale en France, avant de passer chez Provimi Cargill où il a occupé divers postes, notamment celui



Benoit Anquetil, nommé directeur de la gestion stratégique de portefeuille et directeur des spécialités et des unités commerciales pour les régions Europe, Moyen-Orient et Afrique (Emea) pour le Groupe Royal Agrifirm.

de directeur de la stratégie marketing mondiale pour les ruminants. En plus de sa vaste expérience en marketing et en développement de portefeuille, Benoit Anquetil a démontré ses compétences en leadership à travers divers postes, notamment en tant que directeur général de l'activité nutrition animale de Cargill en Europe de l'Ouest. Jolanda van Haarlem, directrice de la stratégie mondiale au sein du Groupe Royal Agrifirm, s'en réjouit : « la nomination de Benoit souligne notre engagement à promouvoir l'innovation et l'excellence dans nos activités spécialisées. Sa vision stratégique et son parcours éprouvé seront essentiels pour faire progresser notre portefeuille de spécialités afin de répondre aux besoins changeants des clients. » Exprimant son enthousiasme pour son nouveau rôle, Benoit Anquetil a déclaré : « cultiver de solides partenariats avec nos clients à travers l'Emea est primordial. En tant que directeur des unités commerciales pour la région, mon engagement est de veiller à ce que nos solutions répondent et dépassent leurs besoins évolutifs, favorisant ainsi une croissance et un succès mutuels. De plus, je suis ravi de rejoindre le Groupe Royal Agrifirm et de contribuer à la réalisation de sa vision de favoriser une chaîne alimentaire responsable et de créer un impact positif pour les générations futures. » Agrifirm est notamment présent en France pour ses partenaires BtoB au travers de la marque Nuscience, proposant des prémix et minéraux, des solutions de nutrition précoce (Earlyfeed) et des additifs (Agrimprove).

Purina Europe lance un programme de restauration des océans

Purina Europe prend « une initiative majeure » en lançant son premier programme de restauration des océans, visant à restaurer 1 500 hectares d'habitats marins, d'ici 2030. « Les océans sont essentiels à toute vie sur Terre. Cependant, le changement climatique et les activités humaines ont endommagé près de la moitié des océans de la planète, entraînant une perte spectaculaire d'habitats marins. Pour assurer un avenir durable, nos océans doivent être protégés et préservés », déclare Kerstin Schmeiduch, directrice communication et développement durable chez Purina Europe. Les habitats marins abritent de nombreuses espèces, dont les poissons qui font partie de la chaîne d'approvisionnement de Purina : l'industriel utilise leurs coproduits, « ingrédient précieux », dans ses aliments pour animaux de compagnie. Dans le cadre de ce programme novateur, Purina Europe s'associe avec des organisations expertes qui travaillent à la restauration d'espèces critiques à travers l'Europe, leur permettant de « déployer à plus grande échelle leurs solutions et de partager leurs connaissances et leur expertise », souligne Harry Wright, P-dg de Bright Tide. Chaque partenariat cible des espèces qui contribuent à la restauration d'habitats marins localement critiques, qui sont en voie de disparition. Quatre projets de restauration seront lancés en France, aux Pays-Bas, en Norvège et au Portugal, avec d'autres sites en cours de développement en Allemagne et au Royaume-Uni. En France, Purina travaille en partenariat avec Sea Ranger Service pour restaurer les herbiers marins dans le bassin d'Arcachon. « Avec le déclin alarmant de la biodiversité marine, des efforts collectifs de restauration sont nécessaires », ajoute Kerstin Schmeiduch. Ce

programme s'inscrit dans l'engagement plus large de Purina Europe en faveur de la durabilité environnementale, incluant la responsabilité dans la chaîne d'approvisionnement. En s'engageant dans la restauration des océans, Purina Europe démontre son engagement envers la préservation de l'environnement marin et la régénération des écosystèmes océaniques.

MiXscience : premier additif autorisé en Union européenne

MiXscience, acteur majeur de la nutrition animale, a obtenu l'autorisation de mise en marché en Union européenne de son premier additif à base de micro-organismes. Ce nouvel additif, dont la sécurité et l'efficacité ont été confirmées par les experts de l'Efsa, combine quatre souches de bactéries. Il est autorisé pour la réduction de la contamination par *Salmonella typhimurium* dans les aliments humides et liquides. Enregistré comme additif technologique, il appartient au groupe fonctionnel des améliorateurs des conditions d'hygiène pour toutes les espèces animales. Il sera commercialisé sous le nom de Nolibac BL, au sein de la gamme Nolibac. « Cette première autorisation en Union européenne représente la concrétisation et l'aboutissement de plusieurs années de R&D sur la connaissance des problématiques du terrain et de nos souches, se félicite Michel Layus, directeur Solutions innovantes et biocontrôle. Il s'inscrit dans une approche globale du biocontrôle en élevage que nous portons sur le marché depuis plusieurs années, via des produits multisouches et des applications combinées dans l'alimentation et l'environnement, qui ont fait leurs preuves aussi bien en élevage qu'en aquaculture dans différentes régions du monde. » Véronique Noël, directrice marketing, ajoute : « le Nolibac BL vient compléter notre offre de biocontrôle pour l'élevage, en proposant une solution unique sur le marché qui répond aux besoins de la filière, pour maîtriser les risques sanitaires en élevage à partir de solutions alternatives durables ».

Argiles du Velay : lancement officiel de l'indication géographique

L'indication géographique « argiles du Velay » a été homologuée fin 2023 par l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi). Cette nouvelle indication géographique est la troisième de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la quinzième homologuée par l'Inpi depuis l'entrée en vigueur du dispositif. Signe officiel de qualité et d'origine, l'indication géographique assure aux consommateurs l'origine et l'authenticité des produits qu'ils achètent et protège les produits et leurs savoir-faire de la concurrence déloyale et de la contrefaçon. « Nous sommes fiers de voir aboutir cette démarche, qui reconnaît la qualité des argiles du bassin du Velay et le savoir-faire de nos entreprises. Cette démarche de qualité et de protection est très importante pour valoriser notre territoire et faire rayonner nos argiles dans le monde entier », souligne Emmanuel Bernard, président de l'association de protection et de valorisation des argiles du Velay. Ces dernières font partie des plus pures du marché français : « elles ne contiennent ni quartz, ni silice, ce qui leur confère également une qualité rare et précieuse ». Composées de trois minéraux – l'illite, le kaolin et la montmorillonite – elles contiennent des principes actifs pri-



Le lancement officiel et la cérémonie de remise de l'indication géographique « argiles du Velay » se sont déroulés le 2 février, au Puy-en-Velay, en présence des élus locaux.

sés pour leurs propriétés digestives et cicatrisantes. Elles sont exploitées depuis plusieurs années par les entreprises locales, principalement dans le domaine de la cosmétique et de l'alimentation animale. À l'image de la société Argile du Velay, qui propose un additif 100 % naturel homologué pour toutes les espèces animales et certifié Feed Chain Alliance et de Velay Scop, spécialisée dans la fabrication et la vente de compléments alimentaires pour les animaux, en élevage conventionnel et en agriculture biologique. Un seul gisement est exploité dans le bassin du Puy-en-Velay. Plus de 100 000 tonnes d'argiles sont extraites et transformées chaque année et valorisées en France et dans le monde entier.

Adivalor dresse le bilan 2023 sur la collecte des déchets

En 2023, Adivalor a réalisé « une performance remarquable » dans la valorisation des déchets agricoles, avec la collecte de 97 000 tonnes de déchets, soit une augmentation de 4 000 tonnes par rapport à l'année précédente. Cette réussite est « le fruit d'une mobilisation collective des agriculteurs, distributeurs et metteurs en marché », permettant d'atteindre un taux de collecte de 79 %, avec une forte augmentation des volumes collectés pour les plastiques d'élevage. Grâce à ces efforts, plus de 90 % des quantités collectées ont été recyclées, portant le taux de recyclage à plus de 70 %. Cette dynamique positive est soutenue par des accords-cadres avec les pouvoirs publics, notamment un nouvel accord avec le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, visant à renforcer l'écoconception et à atteindre un taux de recyclage de 80 %, d'ici 2029. En plus des programmes existants, de nouveaux programmes de collecte ont été lancés, comme les Emballages vides de nutrition animale et les Pots horticoles usagés, élargissant ainsi le périmètre d'action d'Adivalor qui gère désormais 25 types de déchets. L'accent est également mis sur la relocalisation du recyclage en France, avec la création de nouvelles unités de recyclage en partenariat avec des acteurs industriels. Avec 300 000 agriculteurs engagés dans le tri et la collecte, 1 300 opérateurs de collecte et plus de 8 500 points de collecte dans toute la France, Adivalor confirme l'« engagement de la filière agricole dans l'économie circulaire » et poursuit son ambition d'« améliorer la performance du système de gestion des plastiques et emballages agricoles ».